

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication : 22/03/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-3-12-2

Séance du vendredi 15 mars 2013

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS DE LOGICIELS CEGID PUBLIC (A.C.T.U. CEGID PUBLIC)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2013 du Département du Haut Rhin à l'Association des collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs de logiciels CEGID PUBLIC (A.C.T.U. CEGID PUBLIC),
- Autorise le chef de projet S.I.R.H. de la D.S.I. ainsi que le référent S.I.R.H. de la D.R.H. à représenter le Conseil Général du Haut-Rhin au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale de l'Association A.C.T.U. à 500 € TTC. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions